

COVID-19 – Zone ROUGE

Nous vivons actuellement une période de grande instabilité. La pandémie mondiale que nous vivons nous a forcés à changer nos habitudes et à revoir nos façons d'agir. La deuxième vague frappe actuellement. Le 13 octobre dernier, le gouvernement du Québec annonçait que **notre municipalité passait en zone rouge** à compter du jeudi 15 octobre à minuit. Des mesures plus restrictives et ciblées ont été mises en place pour freiner la propagation du virus et éviter un reconfinement. Je demeure toutefois positif et confiant, car je sais que nous saurons faire preuve encore une fois de discipline et de rigueur afin de gagner cette deuxième bataille. Maintenons nos bonnes habitudes d'hygiène et continuons de respecter les mesures de prévention dictées par la Santé publique. Sachez que tous les services municipaux demeurent disponibles. Vous pouvez consulter notre site internet et nous contacter par courriel ou par téléphone : info@saint-louis-de-gonzague.com ou 450 371-0523.

M. Yves Daoust
Maire de Saint-Louis-de-Gonzague

Pour votre information, voici les mesures de protection en vigueur en **zone rouge**. (Source : site internet du gouvernement www.quebec.ca)

Mesures en vigueur

À domicile (maison et chalet)

- **Interdits:**
Rassemblements
Visiteurs d'une autre adresse
- **Acceptés:**
Un seul visiteur d'une autre adresse pour les personnes seules (il est recommandé de toujours recevoir la même personne afin de limiter les contacts sociaux)
Proches aidants
Personnes offrant service ou soutien
Main-d'œuvre pour travaux prévus

Établissements d'enseignement préscolaires et primaires

- Un seul groupe-classe stable, en tout temps, sans mesure de distanciation
- Distance de 2 mètres entre les élèves des différentes classes dans les aires communes
- Activités parascolaires suspendues
- Sorties scolaires et activités interscolaires suspendues
- Projets pédagogiques particuliers maintenus en groupe-classe stable. Si impossible, une distanciation de deux mètres doit être maintenue en tout temps entre les élèves ne provenant pas du même groupe-classe stable et les règles sanitaires doivent être rigoureusement observées
- Mêmes règles pour le sport scolaire et le sport associatif
- Prêt et location des locaux scolaires suspendus
- Port du masque de procédure (ou chirurgical) pour tout le personnel scolaire en tout temps
- Visiteurs à l'école réduits au minimum
- Services de garde scolaire organisés dans le respect des groupes-classes stables ou instauration de sous-groupes respectant la distanciation physique
- Repas du midi avec le groupe-classe stable

LES NIVEAUX D'ALERTE

VERT

Tout est maintenu, en suivant les mesures sanitaires.

JAUNE

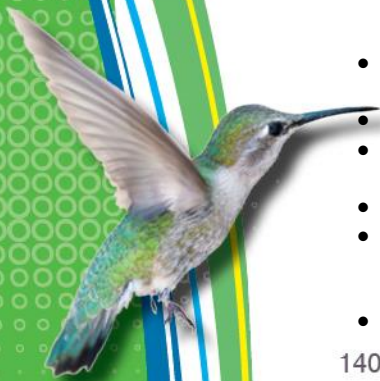
Tout est maintenu, mais davantage de sensibilisation, d'inspections et de contraventions pour assurer le respect des mesures sanitaires.

ORANGE

Arrêt ou restrictions sur des activités plus à risque, par exemple limiter le nombre de personnes dans les rassemblements privés ou lieux publics.

ROUGE

Fin des activités non essentielles, pouvant aller jusqu'à une limitation des déplacements interrégionaux et un horaire réduit de certains secteurs commerciaux, voire leur fermeture.



LE GAZOUILLEUR PLUS

Bulletin d'information municipale

Établissements d'enseignement secondaires	<ul style="list-style-type: none">• Port d'un couvre-visage par tous les élèves en tout temps dans l'école et sur le terrain de l'école• Activités parascolaires suspendues• Sorties scolaires et activités interscolaires suspendues• Projets pédagogiques particuliers maintenus en groupe-classe stable. Si impossible, une distanciation de deux mètres doit être maintenue en tout temps entre les élèves ne provenant pas du même groupe-classe stable et les règles sanitaires doivent être rigoureusement observées• Mêmes règles pour le sport scolaire, et le sport associatif• Prêt et location des locaux scolaires suspendus• Port du masque de procédure pour tout le personnel scolaire en tout temps• Visiteurs à l'école réduits au minimum• Repas du midi avec le groupe-classe stable• Présence en classe un jour sur deux pour les élèves de 4^e et 5^e secondaire. Elle ne s'applique pas aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage qui fréquentent une école spécialisée, une classe spéciale ou le Parcours de formation axée sur l'emploi• Cours à option se déroulant dans le respect de la distanciation physique de 2 mètres lorsque les élèves ne proviennent pas du même groupe-classe stable ou cours à distance
Loisir et sport	<ul style="list-style-type: none">• Aucune activité sportive et de loisirs organisés permis• Activités individuelles ou en duo autorisées dans le respect des consignes sanitaires• Entraînements sous forme individuelle permis• Installations sportives intérieures ouvertes pour pratique libre, mais accès aux vestiaires non permis, à l'exception des toilettes• Aucune compétition permise• Salles d'entraînement fermées
CHSLD et résidence privée pour aînés (RPA)	<ul style="list-style-type: none">• Visites à des fins humanitaires• Visites de personnes proches aidantes (1 personne à la fois, et un maximum de 2 personnes par jour en CHSLD)
Activités organisées dans un endroit public	<ul style="list-style-type: none">• Interdites, sauf pour les lieux de culte et les funérailles (maximum de 25 personnes et tenue d'un registre des présences)
Déplacements interrégionaux	<ul style="list-style-type: none">• Non recommandés vers une zone verte, jaune ou orange et à l'extérieur du Québec (sauf déplacements essentiels, étudiants, travailleurs, garde partagée, transport de marchandises)
Auditoires et audiences dans un lieu public intérieur	<ul style="list-style-type: none">• Salles de spectacle, cinémas, théâtres, et musées fermés• Bibliothèques fermées à l'exception des comptoirs de prêts
Restaurants, bars, casinos	<ul style="list-style-type: none">• Salles à manger fermées• Livraison, mets pour emporter et commandes à l'auto seulement• Bars, brasseries, tavernes et casinos fermés• Microbrasseries et les distilleries, fermées uniquement pour leurs services de consommation sur place de nourriture ou de boisson
Entreprises, commerces et boutiques	<ul style="list-style-type: none">• Ouverts
Services professionnels et de santé en cabinet privé	<ul style="list-style-type: none">• Ouverts seulement pour les services nécessitant une présence en personne
Soins personnels et esthétiques	<ul style="list-style-type: none">• Maintien des services• Saunas et spas fermés, à l'exception des soins personnels qui y sont dispensés
Organismes communautaires	<ul style="list-style-type: none">• Maintien des services